

Conseil communal d'Ecublens

Préavis no 2024/03

Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « En Mapraz » - Crédit de construction

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 6 mars 2024 à 20h au Centre technique communal, au chemin des Esserts 5. Sa composition était la suivante:

Président: M. **Gérald Lagrive** (PLR+ID)

Rapportrice: Mme **Valérie Bernier** (PSIG)

Membres: M. José Laurenço Jorge (FORUM), M. Nicolas Morel (Les Verts.e.s), Mme Anita Pichon (UDC)

Pour la Municipalité étaient présents: Mme Danièle Petoud, Municipale en charge des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, et M. Alexandre Muller, adjoint du chef de service, responsable de l'évacuation des eaux

Introduction

Le préavis concerne l'octroi d'un crédit pour la construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au lieu-dit « En Mapraz ». La commune possédant un terrain avec un potentiel constructible situé à côté du futur bâtiment D, des discussions avec le maître d'ouvrage du chantier ont été menées afin d'anticiper l'évacuation des eaux. Mme Petoud et M. Muller proposent aux commissaires de répondre à leurs questions. Ils précisent que, pour le moment, aucune construction communale n'est prévue sur la parcelle en question. Il s'agit ici, selon eux, de saisir l'opportunité d'équiper la parcelle pour le futur, attendu les travaux actuellement en cours de réalisation.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve bonne l'idée de joindre le futur bâtiment communal et le bâtiment D. Il se demande néanmoins: pourquoi n'a-t-on pas envisagé la même manipulation avec le Bâtiment E, voire avec les autres parcelles? M. Muller répond que, idéalement, tout aurait dû être ramené au même endroit, mais que cette variante était compliquée. En outre, les parcelles 162-163 sont occupées par des villas appartenant à d'autres privés. De par le potentiel constructible, la commune a préféré agir maintenant et privilégier une solution en commun, plutôt que d'attendre que les projets soient concrets.

Une commissaire demande si l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux est contraignante pour le propriétaire, que ce soit sur le plan technique, financier ou temporel? M. Muller indique que cette adaptation implique une légère modification du tracé et quelques mètres en plus. Il

précise que les discussions se sont faites naturellement, sans négociations ardues, puisqu'ils ont eu un excellent contact avec Pezzoli Architectes.

Concernant les travaux projetés, un commissaire demande si le calcul des diamètres des collecteurs est juste? M. Muller répond que c'est un beau diamètre. L'hydrologie a été recalculée afin de tenir compte du raccordement d'un futur bâtiment communal et les diamètres ont été augmentés. Par souci d'équité, la ville d'Écublens a proposé de contribuer financièrement à l'étude, ce qui a été fait selon la clé de répartition définie au point 5 du préavis. Il précise que cette démarche a été faite uniquement au vu du potentiel communal.

Le préavis mentionnant l'intégration du réseau au patrimoine communal à l'issue des travaux, une commissaire demande si la reprise de tels réseaux privés est la norme? Les représentants de la Municipalité admettent que c'est une particularité de ce dossier, puisque de base, c'est la commune qui construit et assure l'entretien des réseaux. Dans ce cas-ci, c'est comme si deux privés - la Commune et le constructeur - faisaient un collecteur en commun.

Les commissaires demandent à la Municipalité de préciser les modalités de reprise des collecteurs ainsi que ce à quoi nous devons nous attendre pour l'entretien? Selon M. Muller, la reprise devrait se faire d'ici la fin de l'année, une fois que les travaux seront terminés et que la bienfaisance sera constatée. Les collecteurs seront nettoyés avant la reprise par la commune. Le budget prévoit également des contrôles caméra après le curage de fin de chantier et à l'échéance de la garantie de deux ans. Pour une durée de vie estimée entre 50 et 70 ans, un nettoyage doit être fait tous les huit ans. La durée de vie du polypropylène (PP) serait similaire à celle du polychlorure de vinyle (PVC), bien que l'on manque de recul par rapport à cet usage particulier du PP.

Enfin, les commissaires ont remarqué qu'au point 9, le texte indique un amortissement sur dix ans alors qu'il est question de cinq ans dans le tableau. Mme Petoud confirme qu'il s'agit d'une coquille et que le calcul a bien été fait pour 5 ans.

Délibérations

Le président remercie Mme Petoud et M. Muller pour leurs réponses et leurs précisions concernant le préavis 2024/03. Les représentants de la Municipalité quittent la salle afin que les commissaires puissent discuter.

Après une courte délibération, les membres de la commission ad hoc se prononcent à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis 2024/03. Ils vous recommandent, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président
Gérald Lagrive

La rapportrice
Valérie Bernier